



Le Samedi 06 septembre 2014



XIIe Traversée en mer de la baie de Roquebrune-Cap-Martin.

Épreuves pour tous à partir de 9h du matin





informations complémentaires : www.roquebrune-natation.com

XII^e Traversée de Roquebrune-Cap-Martin Épreuves de découvertes - Étape Coupe de France

Bulletin d'inscription :					
Nom: Prénom:					
Date de naissance	Sexe :	Н		F	
Adresse:					
Code postal :	Ville : Non lice	encié F	FN]	Pays :
<u>Catégories</u> :					
 Avenirs : né en 2005/2006 □ Poussins : né en 2003/2004 □ Benjamins : né en 2001/2002 □ Minimes : né en 1999/2000 □ Cadets : né en 1998/1997 □ Juniors et séniors: né en 1996 à □ Maîtres : né en 1974 et avant 	n 1975				
Épreuves de découvertes : 500 m avenirs/poussins 1500 m benjamins 1500 m toutes catégories					
<u>Épreuves Coupe de France</u> :					
5000 m benjamins et plus					
Je déclare avoir pris connaissance et accept totalité et je m'engage à le respecter sous p également ne présenter aucune contre-indic	eine d'exclusion	n et de d			
Date et signature					
Autorisation parentale					
Je soussigné (e) :	de l	a trave	ersée de R	oquel	brune Cap Martin et je certifie

Date et signature :

XII^e traversée de Roquebrune-Cap-Martin REGLEMENT



Programme

Samedi 06 septembre 2014

Épreuve de 500 m avenirs/poussins : 9h/9h45 inscriptions et marquage

9h45/10h appel et débriefing

10h00 départ

12h00 récompenses

Épreuve de 1500 m benjamins : 9h30/10h15 inscriptions et marquage

10h15/10h30 appel et débriefing

10h30 départ

12h00 récompenses

Épreuve de 1500 m toutes catégories : 10h/10h45 inscriptions et marquage

10h45/11h appel et débriefing

11h départ.

12h récompenses

Épreuve de 5000 m Coupe de France : 12h/13h45 inscriptions et marquage

13h45/14h appel et débriefing

14h départ

16h00 neutralisation de la course

17H00 récompenses

Récompenses : 1000 € de lots et de dotations financières pour l'ensemble des podiums.

REGLEMENT DES EPREUVES

Le Club de Roquebrune Natation, avec le soutien de la ville de Roquebrune-Cap-Martin, organise le samedi 06 septembre 2014, la XII^e Traversée de la baie de Roquebrune-Cap-Martin, sous l'égide de la Fédération Française de Natation.

La Traversée de Roquebrune-Cap-Martin se déroulera conformément au règlement Eau Libre. L'Eau Libre est une discipline de la Fédération Française de Natation.

Le départ sera donné de l'Esplanade Jean Gioan à Roquebrune-Cap-Martin, à côté de la base de voile. Les nageurs évolueront autour des bouées, à l'abri des épis rocheux.

La combinaison en néoprène de triathlon est interdite. Tout nageur portant une combinaison néoprène pourra effectuer la course mais ne pourra être classé. Les palmes, tubas, pull buoy, paddles et autres accessoires sont interdits.

Ces compétitions sont réservées aux licenciés FFN. Pour les non licenciés, afin de bénéficier de l'assurance nécessaire aux épreuves de Nage en Eau Libre, une licence d'été de la FFN sera contracté, engageant un coût supplémentaire de $2 \in \text{sur l'inscription}$. Une majoration de $2 \in \text{est}$ prévue pour tous les engagements réalisés sur place.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou modifier les épreuves si des imprévus indépendants de leur volonté les y obligeaient.

<u>ASSURANCE</u>: Les licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance de leur licence FFN, les non licenciés par la souscription le jour même de la licence FFN. Les concurrents participent à la Traversée de Roquebrune-Cap-Martin sous leur propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site Internet du Comité Régional de Natation ou du club organisateur Roquebrune Natation :

http://www.ffncoteazur.org/ www.roquebrune-natation.com

Pour les licenciés FFN joindre :

- le bulletin d'inscription rempli (pour les mineurs remplir également l'autorisation parentale)
- la photocopie de la licence FFN. L'original de la licence devra être présenté le jour de la course, au marquage
- un chèque de 12 € pour toutes les épreuves (chèque à l'ordre de Roquebrune natation)

Pour les non licenciés joindre :

- le bulletin d'inscription rempli (pour les mineurs remplir également l'autorisation parentale)
- un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de la natation en compétition
- un chèque de 14 € pour toutes les épreuves (chèque à l'ordre de Roquebrune natation).
- Une photocopie de la pièce d'identité

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les dossiers d'inscription sont à envoyer par courrier ou mail au plus tard le mercredi 03 septembre 2014, à l'adresse suivante :

BESSON Rémi

Clos de la vasta villa 1 route de moulinet 06380 Sospel

ou par mail : remibesson@hotmail.fr

Les clubs peuvent envoyer leur engagements via extra nat pocket.

Pour tout renseignement complémentaire : Mail remibesson@hotmail.fr